



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)  
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-421 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DEMANDE DE SUBVENTION FEADER - FONCTIONNEMENT DU GAL ARDECHE VERTE 2023-2024**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Le programme LEADER est porté par Annonay Rhône Agglo depuis le 1er juillet 2017. Toutes les actions associées au fonctionnement du GAL (Groupe d'Action Locale) Ardèche verte sont cofinancées par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement de l'Economie Rurale) dans le cadre de la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes.

La programmation actuelle 2014-2020 arrive à son terme mais de nombreux dossiers sont encore en attente de programmation et de paiement, dans l'attente de la programmation suivante, 2023-2027.

Ces deux années de transition permettront d'assurer les missions suivantes :

- Programmation des derniers dossiers sélectionnés
- Instruction et solde des paiements des dossiers en cours,
- Gestion des contrôles sur dossiers.

Les actions suivantes font l'objet d'une demande de financement :

- La rémunération, les frais de mission et la formation des 2 agents dédiés au programme répartis comme suit : 1 ETP pour le poste de gestionnaire en 2023 et 0.25

ETP d'animation de janvier à juin 2023, puis 1 ETP pour le poste de gestionnaire de janvier à juillet 2024

Sur la base du budget prévisionnel annexé à la présente délibération, il convient de faire une demande de subvention FEADER de 62 086,21 € pour une dépense totale estimée à 77 607,76 €.

**VU** la convention de portage du programme LEADER adoptée par délibération le 22 juin 2017 et mise en œuvre à partir du 1er juillet 2017 passée entre les intercommunalités du périmètre LEADER Ardèche verte (Annonay Rhône Agglo, Communauté de Communes du Val d'Ay et ARCHE Agglo),

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

**VU** le budget prévisionnel ci-annexé,

## DÉLIBÉRÉ

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE** **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les plans de financement ci-annexés,

**SOLLICITE** les subventions auprès du FEADER dans le cadre du programme LEADER, d'un montant prévisionnel de 62 086,21 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches correspondantes et à signer les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, et le **CHARGE**, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22  
Affiché le : 06/12/22  
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-38067-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET